



**11<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties à la  
Convention sur les zones humides  
(Ramsar, Iran, 1971)**

*« Les zones humides : lieux de vie et destinations »*

**Bucarest, Roumanie, 6 au 13 juillet 2012**

**Résolution XI.22**

**Remerciements au pays hôte, la Roumanie**

1. RÉUNIE pour la première fois depuis 10 ans dans la région Europe, en Roumanie (Bucarest);
2. PLEINEMENT CONSCIENTE des efforts importants qu'il faut déployer pour organiser une session de la Conférence des Parties contractantes (COP) avec, en cette occasion, plus de 800 participants, notamment les délégations de 137 Parties contractantes et cinq pays observateurs;
3. RECONNAISSANT l'engagement de longue date de la Roumanie envers la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides dans le cadre de leur participation active à la Convention de Ramsar; et
4. PRENANT NOTE de l'inscription récente de six Sites Ramsar roumains, y compris quatre Sites Ramsar inscrits sur la Liste le jour de la clôture de la présente session, et de l'annonce de l'inscription de huit autres Sites Ramsar dans un proche avenir;

**LA CONFÉRENCE DES PARTIES CONTRACTANTES**

5. EXPRIME ses remerciements au Président, au Président suppléant et aux Vice-présidents de la COP11 pour l'efficacité avec laquelle ils ont dirigé les séances plénières.
6. EXPRIME AUSSI ses remerciements et sa satisfaction à la Roumanie, et en particulier au Ministère de l'environnement et des forêts pour des préparatifs efficaces, exhaustifs et rigoureux qui ont permis le déroulement sans heurt de la COP et de toutes les activités associées, ainsi que pour le détachement d'un fonctionnaire afin d'aider le Secrétariat dans sa préparation de la COP11.
7. EST REDEVABLE à la population de Bucarest pour son accueil aimable et chaleureux.
8. EXPRIME son admiration et sa très grande satisfaction aux bénévoles de la COP11 pour le rôle crucial qu'ils ont joué, contribuant, à bien des égards, au succès de cette session.

9. APPRÉCIE ÉNORMÉMENT les nombreuses activités parallèles et culturelles qui ont été une formidable occasion d'échanges techniques et culturels entre les délégués et les citoyens roumains.
10. SE FÉLICITE de l'appui de la Roumanie à la Convention de Ramsar ainsi qu'à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides qui se manifeste par :
  - a) des travaux pionniers de restauration du vaste complexe de zones humides urbaines en bordure de la capitale, Bucarest;
  - b) les efforts de maintien et de restauration de voies de migration fonctionnelles pour les esturgeons dans le bassin du Danube et la fourniture d'un appui permanent à ces efforts à l'avenir;
  - c) la désignation prévue de quatre des nouveaux Sites Ramsar mentionnés au paragraphe 4 ci-dessus en tant que Sites Ramsar transfrontières avec la Bulgarie, appliquant ainsi une approche par écosystème et renforçant la coopération au-delà des frontières entre des Parties contractantes à la Convention.
11. SE RÉJOUIT de resserrer encore ses liens de travail avec le Gouvernement et le peuple de la Roumanie pour profiter de l'intérêt et de l'énergie générés par la COP11 au bénéfice de la conservation des zones humides aux niveaux local, national et international.